

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Consulat du Cameroun
à Marseille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

Cameroon Consulate
in Marseille

N° /CCM/

Marseille, le

LEGALISATIONS

I – DOCUMENTS

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul portant mention du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du requérant ;
- Les originaux et photocopies des documents à légaliser ;
- **13 Euros** par document en espèces ou mandat cash à l'ordre du Consulat du Cameroun, pour les frais de timbres fiscaux ;

II –PROCURATION

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul portant mention du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du requérant ;
- Une procuration dactylographiée, datée et signée sur laquelle figurent :
 - Les noms, prénoms, date de naissance, adresse et références de la pièce d'identité camerounaise en cours de validité du demandeur ;
 - Les références de la pièce d'identité de la personne à qui est adressée la procuration ;
- La photocopie de la pièce d'identité camerounaise du demandeur ;
- **13 Euros** en espèces ou mandat cash à l'ordre du Consulat du Cameroun, pour les frais de timbres fiscaux ;

III –CASIER JUDICIAIRE

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul portant mention du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du requérant ;
- Le casier judiciaire à légaliser ;
- La photocopie de l'acte de naissance et d'une pièce d'identité ;
- **13 Euros** en espèces ou mandat cash à l'ordre du Consulat du Cameroun, pour les frais de timbres fiscaux ;

NB: Pour le retour de vos pièces légalisées par voie postale, joindre une enveloppe affranchie en recommandé ou un Chronopost à vos noms et adresse.